



Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes

## COMMUNE DE DENAIN

**Décision de non opposition à une Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes**  
*Délivrée par le Maire au nom de la commune*

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
<b>Dossier déposé le</b> 10/09/2024	<b>N° DP 059172 24 C0120</b>
<b>Avis de dépôt affiché le</b> 13/09/2024	<b>Référence cadastrale :</b> AI 150
<b>Par</b> Monsieur Cédric MARTINACHE	
<b>Demeurant</b> 39 Rue Blanqui 59220 DENAIN	
<b>Pour</b> Remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée donnant sur le jardin	
<b>Sur un terrain sis</b> 39 rue Blanqui, 59220 DENAIN	* Éléments déclaratifs fournis au dossier

Le maire de **DENAIN**,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

Vu l'avis réputé favorable de l'Architecte des Bâtiments de France - Avis DP en date du 24 octobre 2024.

## DECIDE

**Article 1 :** Il n'est pas fait opposition à la demande susvisée.

**OBSERVATIONS :** Le présent avis n'entraîne dérogation ni aux prescriptions du règlement sanitaire départemental, ni à celles des règlements municipaux et de voirie en vigueur.

Le titulaire de l'autorisation d'urbanisme est tenu de respecter toute législation ou réglementation annexe spécifique à la construction ou l'aménagement projeté.

Fait à DENAIN

Le 04 NOV. 2024

Le Maire,  
Par délégation du Maire  
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Jean-Pierre CRASNAULT  
Adjoint au Maire